



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Conseil de sécurité

La Situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

New York, le 29 mai 2024

Déclaration lue par Pascale Baeriswyl
Représentante permanente de la Suisse

Merci, Monsieur le Président,

Je remercie le Coordinateur spécial Tor Wennesland de sa présentation et de tous ses efforts.

La Suisse est indignée par les événements de dimanche dernier au Proche Orient.

Nous condamnons fermement les tirs indiscriminés de roquettes par le Hamas contre Israël, comme celles de ce dimanche 26 mai. Nous rappelons que les attaques indiscriminées constituent des violations du droit international humanitaire.

La Suisse condamne fermement la frappe israélienne qui a fait, selon l'ONU, des dizaines de victimes civiles, dont de nombreux enfants, dans un camp de déplacés à Rafah ce même dimanche soir et nous exprimons nos sincères condoléances aux familles. Nous rappelons que le droit international humanitaire exige des parties de distinguer entre civils et combattants et entre biens civils et objectifs militaires. Il exige également des parties de prendre toutes les précautions possibles pour épargner la population civile et éviter les dommages aux biens de caractère civil.

Les civils à Gaza vivent dans des conditions inacceptables, sans aucune protection, alors qu'ils sont en proie à des déplacements répétés, à la famine et aux hostilités incessantes.

La Suisse réitère son opposition à l'opération militaire en cours à Rafah ainsi que son appel à un cessez-le-feu immédiat.

Les nouvelles mesures conservatoires de la Cour internationale de justice adopté le 24 mai exigent notamment qu'Israël arrête son offensive militaire dans le gouvernorat de Rafah. La Suisse rappelle que ces ordonnances sont contraignantes pour toutes les parties. Nous attendons d'Israël qu'il s'y conforme et prennent les mesures nécessaires.

Par ailleurs, ce Conseil doit veiller à la mise en œuvre des trois résolutions qu'il a adoptées depuis les actes de terreur du 7 octobre, que la Suisse a fermement condamnés. Les résolutions 2712, 2720 et 2728 exigent des parties qu'elles remplissent leurs obligations de droit international humanitaire.

Cela inclut l'obligation de protéger les civils et d'autoriser et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire de manière sûre, rapide et sans entrave aux civils. Or, l'aide humanitaire entrant à Gaza reste largement insuffisante. L'aide doit pouvoir être fournie par tous les points de passage et arriver dans l'ensemble de la bande de Gaza – comme requis aussi par la CIJ.

Enfin, le respect du droit international signifie également la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages.

Monsieur le Président,

La situation en Cisjordanie mérite aussi toute l'attention de ce Conseil.

Dans un contexte déjà très tendu, nous exhortons les dirigeants de toutes les parties à renoncer à tout propos inflammatoire, toute provocation ou mesure unilatérale qui risquent de favoriser l'escalade. Nous rappelons la nécessité de respecter le statu quo historique sur les Lieux Saints à Jérusalem et le rôle de gardien endossé par la Jordanie à cet égard.

La violence et le nombre de morts parmi les civils, aussi en Cisjordanie, continuent à battre des records effrayants.

La Suisse condamne la violence perpétrée par les colons israéliens – y compris contre les locaux de l'UNRWA à Jérusalem-Est et contre des convois d'aide humanitaire en Cisjordanie. Vendredi dernier, ce Conseil a adopté la résolution 2730. Cette résolution réaffirme l'obligation qui incombe aux Etats et aux parties aux conflits de respecter et de protéger le personnel et les biens humanitaire. Ceci s'applique bien sûr aussi aux centres de distribution à Gaza qui ne doivent pas faire l'objet de pillage, comme nous venons de l'entendre.

Nous rappelons aussi que l'usage de la force lors d'opérations de maintien de l'ordre, comme à Jénine la semaine passée, doit notamment répondre aux critères de nécessité et de proportionnalité et protéger les droits de tout individu à la vie et à la sécurité de sa personne.

Pour conclure, la Suisse rappelle que le respect du droit international et des résolutions de ce Conseil sont les conditions *sine qua non* pour la désescalade et un premier pas vers la mise en place d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens.

Nous réitérons notre soutien ferme à la solution négociée à deux États, Israël et la Palestine dont Gaza fait partie intégrante et vivant côte à côte en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Je vous remercie.

UNOFFICIAL TRANSLATION

Thank you, Mr. President,

And thank you to Special Coordinator Tor Wennesland for his presentation and for all of his efforts.

Switzerland is outraged by last Sunday's events in the Middle East.

We strongly condemn the indiscriminate firing of rockets by Hamas against Israel, as happened on Sunday May 26. We recall that indiscriminate attacks constitute violations of international humanitarian law.

Switzerland strongly condemns the Israeli strike which, according to the UN, caused dozens of civilian casualties, including many children, in a camp for displaced persons in Rafah on the same Sunday evening and we express our sincere condolences to the families. We recall that international humanitarian law requires parties to distinguish between civilians and combatants, and between civilian objects and military objectives. It also requires parties to take all feasible precautions to spare the civilian population and avoid damage to civilian objects.

Civilians in Gaza are living in unacceptable conditions, unprotected by repeated displacement, starvation and incessant hostilities.

Switzerland reiterates its opposition to the current military operation in Rafah and its call for an immediate ceasefire.

The new provisional measures adopted by the International Court of Justice on May 24 require Israel to halt its military offensive in the Rafah governorate. Switzerland recalls that these orders are binding on all parties. We expect Israel to comply and take the necessary measures.

Furthermore, this Council must ensure the implementation of the three resolutions it has adopted since the acts of terror of October 7, which Switzerland has strongly condemned. Resolutions 2712, 2720 and 2728 require the parties to fulfill their obligations under international humanitarian law.

This includes the obligation to protect civilians and to allow and facilitate the safe, rapid and unhindered delivery of humanitarian aid to civilians. Humanitarian aid entering Gaza remains largely insufficient. Aid must be able to be delivered through all crossing points and reach the whole of the Gaza Strip - as also required by the ICJ.

Finally, respect for international law also means the immediate and unconditional release of all hostages.

Mr. President,

The situation in the West Bank also deserves the full attention of this Council.

In an already tense context, we urge the leaders of all parties to refrain from inflammatory language, provocations and unilateral measures that could lead to further escalation. We reiterate the need to respect the historic status quo of the holy sites in Jerusalem, and Jordan's custodial role in this regard.

Violence and civilian deaths, also in the West Bank, continue to break appalling records.

Switzerland condemns the violence perpetrated by Israeli settlers - including against UNRWA offices in East Jerusalem and humanitarian aid convoys in the West Bank. Last Friday, this Council adopted resolution 2730. This resolution reaffirms the obligation of States and parties to conflicts to respect and protect humanitarian personnel and property. This of course also applies to the distribution centers in Gaza, which must not be looted, as we have just heard.

We also recall that the use of force during law enforcement operations, as in Jenin last week, must in particular meet the criteria of necessity and proportionality, and protect every individual's right to life and security of person.

In conclusion, Switzerland reiterates that respect for international law and the resolutions of this Council are sine qua non conditions for de-escalation and a first step towards the establishment of a lasting peace between Israelis and Palestinians.

We reiterate our firm support for the negotiated two-state solution, with Israel and Palestine, of which Gaza is an integral part, living side by side in peace and security within secure and recognized borders.

Thank you.